

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} octobre 2008

OBJET :

**Création d'un poste de brigadier
à temps complet**

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Considérant l'intérêt pour la ville de disposer d'un agent en charge de l'exécution, sous l'autorité du Maire, des missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci, en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, et d'assurer l'exécution des arrêtés de police, il y a lieu de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet de brigadier de police municipale.

S'agissant du poste de gardien de police municipale, créé par délibération du 18 juin dernier, pour procéder au remplacement de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.), recruté sur un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi, celui-ci sera, lors d'un prochain Conseil Municipal, supprimé du tableau des effectifs, après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet de brigadier de police municipale.

Il est précisé que les crédits correspondants feront l'objet d'une décision modificative si nécessaire et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte la proposition ci-dessus.

Extrait conforme

**Pour le Maire Empêché,
Françoise ANTOINE
1^{ère} Adjointe**